



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 2 novembre 2020 à 14 h 10 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 et ses amendements, la présente séance se tient sans la présence du public. L'ensemble des membres du conseil est présent physiquement.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Raymond Paquette, Alain Paquin, Steve Robitaille et Michel Vanier formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. DIRECTION GÉNÉRALE
6. FINANCES
7. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 7.1 Dépôt - rapport inspecteur
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. URBANISME EN ENVIRONNEMENT
10. ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC
11. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE
13. AFFAIRES NOUVELLES
14. COMPTES DU MOIS
 - 14.1 Déboursés du mois d'octobre 2020
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 2 novembre 2020 à 14 h 10 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 et ses amendements, la présente séance se tient sans la présence du public. L'ensemble des membres du conseil est présent physiquement.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Raymond Paquette, Alain Paquin, Steve Robitaille et Michel Vanier formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12044-11-02

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2020

Il est proposé par M Jacques Landry, appuyé par M Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison du contexte pandémique, le public ne peut être présent et aucune question n'a été posée au préalable.

4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

12045-11-02

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020

Il est proposé par M Jacques Landry, appuyé par M Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

DIRECTION GÉNÉRALE

12046-11-02

5.1 Prêt de salle – Coop de santé du Lac Champlain

CONSIDÉRANT l'initiative de la Coopérative de santé du Lac Champlain pour mener une campagne de vaccination adaptée au contexte de Covid-19 ;

Il est proposé par M Jacques Landry, appuyé par M Michel Vanier et résolu à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



DE PRÊTER gratuitement le centre culturel afin de donner accès au personnel de la coopérative ainsi qu'aux bénévoles pour le samedi 7 novembre, dimanche 8 novembre, jeudi 12 novembre ainsi que vendredi 13 novembre 2020.

FINANCES

12047-11-02

6.1 Autorisation de paiement – Roberts & Cie – réparation poste de pompage 1 et 3

CONSIDÉRANT les travaux de réparation aux postes de pompage 1 et 3 ;

Il est proposé par M Alain Paquin, appuyé par M Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à Roberts & Cie d'un montant de 45 575 \$ plus les taxes applicables.

6.2 Dépôt – états comparatifs

Le conseil municipal prend acte du rapport comparatif 2020 de la Municipalité de Venise-en-Québec préparé par le directeur général.

12048-11-02

6.3 Autorisation de paiement – Blanko

CONSIDÉRANT le contrat donné à l'entreprise Blanko pour la refonte du site web de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un décompte progressif.

Il est proposé par M Alain Paquin, appuyé par M Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Blanko d'un montant de 5 250 \$ plus les taxes applicables.

BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

7.1 Dépôt - rapport inspecteur – octobre 2020

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur pour les permis émis du 1^{er} octobre au 31 octobre 2020.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12049-11-02

8.1 Chien dangereux – Application de l'article 11 – Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

CONSIDÉRANT la section III Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (ci-après, règlement d'application) ;

CONSIDÉRANT l'incident du 4 avril 2020 entre deux chiens sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation de dangerosité du chien a été demandée à la firme Proanima ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que le rapport de l'évaluation conclue sur un degré très élevé de dangerosité du chien, compromettant la sécurité des individus et des autres animaux ;

CONSIDÉRANT que le risque zéro n'existe pas, que les mesures de contrôle du chien sont excessives et ne garantissent aucunement que l'animal ne provoquera à l'occasion un autre incident.

Il est proposé par M Johnny Izzi, appuyé par M Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'ORDONNER, en vertu des pouvoirs conférés par la Loi, l'euthanasie du chien de race boxer appartenant à la locataire du 723 avenue Venise Ouest, Venise-en-Québec.

QUE la propriétaire soit avisée qu'elle aura 72 heures suivant la réception de cette résolution pour que celle-ci puisse s'acquitter de la présente ordonnance.

12050-11-02

8.2 Changement de vitesse – maximum de 40 km/h sur les rues locales

CONSIDÉRANT les recommandations de la politique de gestion de la circulation de la Municipalité ;

Il est proposé par M Johnny Izzi, appuyé par M Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE DÉFINIR la limite de 40 km/h pour l'ensemble des rues locales résidentielles du territoire de la Municipalité selon la définition de la politique de gestion de la circulation, incluant l'avenue Missisquoi, l'avenue de la Pointe Jameson, la 15e Avenue Est, la 16e Avenue Est et la 40e Rue Est.

8.3 Dépôt – procès-verbal – comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu

Le conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 28 mai 2020.

9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12051-11-02

9.1 Adoption des projets de constructions/rénovations dans le cadre du PIIA

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 680, avenue Venise Ouest – construction bâtiment principal
- 660, avenue Missisquoi – construction bâtiment principal
- 195, 25^e Rue Ouest – agrandissement bâtiment accessoire
- 192, 34^e Rue Ouest – construction bâtiment principal
- 200, 47^e Rue Ouest – construction bâtiment principal
- 537, avenue Missisquoi – construction bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par M Gérard Bouthot, appuyé par M Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets de constructions tels que définis dans le préambule.

12052-11-02

**9.2 Demande de modification au zonage – bi familiale – secteur
Pointe Jameson (Ha-39)**

CONSIDÉRANT une demande de modification de zonage pour la zone Ha-39 afin d'ajouter la classification bifamiliale ;

CONSIDÉRANT que le conseil, en vertu de ses pouvoirs en matière d'aménagement du territoire, préfère assurer un type construction unifamiliale dans la zone Ha-39, faisant partie intégrante du secteur de la Pointe Jameson.

Il est proposé par M Gérard Bouthot, appuyé par M Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE REJETER la demande de modification de zonage pour la zone Ha-39.

12053-11-02

**9.3 Motion de remerciement – membre sortant du comité consultatif
d'urbanisme**

Il est proposé par Gérard Bouthot, appuyé par M Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE REMERCIER Mme Nicole Lalonde pour ses nombreuses années d'implication au sein du comité consultatif d'urbanisme.

12054-11-02

9.4 Nomination – membre du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT le poste vacant de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par M Gérard Bouthot, appuyé par M Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Michel Thibault à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme pour la période couvrant le 2 novembre 2020 au 28 octobre 2022.

10 ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC

11 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12055-11-02

11.1 Renouvellement – droit de passage Club Riverain V.T.T

CONSIDÉRANT la requête annuelle du Club Riverain V.T.T ;

Il est proposé par M Steve Robitaille, appuyé par M Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER un droit de circulation au Club Riverain V.T.T pour l'usage des véhicules hors route durant la saison 2020-2021, et ce, pour la route 227, route 202, l'avenue Venise Ouest.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



12056-11-02

11.2 Résiliation du contrat – Qidigo

CONSIDÉRANT qu'un contrat est intervenu entre Solutions Nexarts Inc. Et la Municipalité de Venise-en-Québec par la résolution 11820-01-07 ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise n'a pas respecté ses obligations contractuelles de manière à rendre disponible et accessible la Plateforme web comme stipulé à l'article 5.1 du contrat ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a dû, à de nombreuses reprises, relancer l'entreprise pour tenter de faire avancer le projet.

Il est proposé par M Steve Robitaille, appuyé par M Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE RÉSILIER le contrat intervenu entre Solutions Nexarts Inc. et la Municipalité dont la prise d'effet est immédiate.

12057-11-02

11.3 Dépôt d'une demande d'aide financière – Entente de développement culturel - Carte découverte du sentier de la nature pour les enfants curieux

CONSIDÉRANT l'entente de développement culturel 2018-2020 entre la MRC du Haut-Richelieu, le gouvernement du Québec et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

Il est proposé par M Steve Robitaille, appuyé par M Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER une aide financière dans le cadre d'un montant de 4 058,50 \$ dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2020 pour le projet « Carte découverte du sentier de la nature pour les enfants curieux » ;

D'ENGAGER un minimum de 226,75 \$ correspondant au 5 % de capital financier demandé ;

DE NOMMER Mme Marie-Ève Boulanger à titre de personne répondante du projet ;

D'ASSURER, dans le cas d'une réponse favorable à la présente demande, une visibilité proportionnelle au financement obtenu pour les partenaires principaux du projet.

12 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 COMPTE DU MOIS

12058-11-02

14.1 Déboursés du mois d'octobre 2020

Il est proposé par M Jacques Landry, appuyé par M Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois septembre 2020, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 194 225 \$.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



15 PÉRIODE DE QUESTIONS

12059-11-02

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par M Jacques Landry appuyé par M Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 14 h 20.

Jacques Landry
Maire

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Jacques Landry, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ANNEXE 1

# CHÈQUES	FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
C2000382	AUBIN ST-PIERRE INC.	ÉQUIPEMENT RÉPARATION	1 396,16 \$
C2000383	BOUCHARD CAROLINE R. COURCHESNE	REMB. ACTIVITÉ SPORTIVE LOT VACANT/LEVÉE DE	100,00 \$
C2000384	ENTRETIEN	CH./PARCS	6 179,91 \$
C2000385	CHAMPOUX LUCIE	ATELIER / LOISIRS	740,00 \$
C2000386	ICIMÉDIA INC.	AVIS PUBLIC	59,40 \$
C2000387	J. GAGNÉ EXCAVATION	TRAVAUX VOIRIE	1 034,77 \$
C2000388	SOLUTION BUROTIC 360	CONTRAT DE SERVICE	228,55 \$
C2000389	VOX AVOCATS INC. VISTECH HAUTE-YAMASKA 3000 INC.	HONORAIRES PROF. PARCS R-AUMONT CONTRAT DE COMMUNICATION	2 672,60 \$ 1 057,78 \$
C2000391	CAUCA	S.I.	620,87 \$
C2000392	DISTRIBUTION LION INC.	ÉQUIP. S.I.	6 749,03 \$
C2000393	FABRIK ART	FOURNITURES DE BUREAU	873,82 \$
C2000394	GARAGE LÉO LORD	ACCESSOIRE VOIRIE AQUEDUC	352,57 \$
C2000395	G.E.S.T.I.M.	HONORAIRES PROF.	5 713,80 \$
C2000396	LIBRAIRIE AU CARREFOUR MUNICIPALITÉ DE ST- ARMAND	LIVRES BIBLIOTHÈQUE ENTRAIDE S.I.	874,13 \$ 244,44 \$
C2000398	MOTO SPORT G&L	ÉQUIP. VOIRIE	370,76 \$
C2000399	RG TECHNILAB	ACC. S.I.	281,69 \$
C2000400	REIS JEAN-PIERRE	ENTRETIEN VITRES	190,00 \$
C2000401	ROCHELEAU ET FILS	CONTENEURS	1 413,86 \$
C2000402	STA ARCHITECTES INC. GARAGE RÉJEAN RAYMOND INC.	HONORAIRES PROF. ENTRETIEN VOIRIE	3 966,64 \$ 542,66 \$
C2000405	J. GAGNÉ EXCAVATION SÉCURITÉ LUC LÉVESQUE INC.	TRAVAUX VOIRIE CONTRAT DE SERVICE ALARME CONTRAT SERVICE BORNES	6 110,92 \$ 201,21 \$
C2000407	AddÉNERGIE TECHNOLOGIES	ÉLEC.	206,96 \$
C2000408	BRODEUR HEIDI CENTRE DU PNEU F.M.L. INC.	REMB. MATÉRIEL VOIRIE PNEU HINO	36,78 \$ 148,26 \$
C2000410	FABRIK ART	CARTE D'AFFAIRES	201,20 \$
C2000411	IHR ICARIUM GROUPE CONSEIL INC.	FOURNITURE BUREAU HONORAIRES PROF.	30,47 \$ 4 070,12 \$
C2000413	LAPS SONORISATION ENR.	ACC. CENTRE CULTUREL Micro	2 509,28 \$
C2000414	POMPEX INC	ENTRETIEN PP3	1 779,69 \$
C2000415	PROPANE DU SUROÎT	LOCATION RÉSEVOIR	82,78 \$
C2000416	PRÉVIMED INC	RECHARGE OXYGÈNE P.R. REMB. ACTIVITÉ CARDIO FORME	80,00 \$ 112,50 \$
C2000418	SAURIOL JACQUES ST-PIERRE CLAUDE & ALEXANDRE MANON	REMB. COMPTEUR D'EAU	131,72 \$
C2000419	HAMEL HUGO	REMB. TROP PERCU	775,48 \$
L2000386	BORDO, LANA	ENTRETIEN MÉNAGER H-VILLE CONTRAT DE SERVICE ANIMALIER	850,00 \$ 1 236,06 \$
L2000387	PROANIMA		
L2000388	TOILETTES SUPRA DÉBOURSÉ EN SEPTEMBRE	TOILETTES SÈCHES PARCS	160,97 \$ 0,00 \$
L2000390	ADT CANADA INC.	CONTRAT DE SERVICE GARAGE	731,10 \$
L2000391	AUDETTE DANIEL	CCU	35,00 \$
L2000392	EUROFINS / ENVIRONEX	ANALYSES	630,06 \$
L2000393	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉS	2 790,48 \$
L2000394	LAMOUREUX PIERRE	CCU	35,00 \$
L2000395	L'HOMME ET FILS ENR	DIVERS VOIRIE-PARC	786,59 \$
L2000396	LALONDE NICOLE	CCU / REMB BILBIOTHÈQUE	215,90 \$
L2000397	LANGÉVIN PAULE	CCU	35,00 \$
L2000398	MARCHÉ VENISE	ÉPICERIE	188,70 \$
L2000399	MÉTRAS MARTYNE	ENTRETIEN CENTRE CULTUREL	350,00 \$



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



L2000400	MICLETTE RACHEL	ENTRETIEN PARCS	2 275,00 \$
L2000401	NETTOYEUR MARTIN	ENTRETIEN TAPIS	115,91 \$
L2000402	PITNEY BOWES	RECHARGE TIMBREUSE	1 507,64 \$
L2000403	ST-MAURICE MANON	CCU	35,00 \$
		HONORAIRES PROF./ EAUS	
L2000404	TETRA TECH QI INC.	USÉES	5 173,88 \$
L2000405	VILLE DE BEDFORD	ENTRAIDE S.I.	3 643,00 \$
	DESJARDINS SERVICE DE		
L2000406	PAIE	FRAIS SALAIRES	71,02 \$
L2000407	DESJARDINS	FRAIS MENSUEL	150,00 \$
	M.R.C. DU HAUT-	QUOTE-PART MATÉ	
L2000408	RICHELIEU	RÉSIDUELLE	21 774,41 \$
	LES NOTAIRES MÉNARD &		
L2000409	PAQUETTE INC.	HONORAIRES PROF.	2 270,61 \$
L2000410	TÉLÉBEC LTÉE	KIOSQUE TOURISTIQUE	132,49 \$
L2000411	TOILETTES SUPRA	TOILETTES SÈCHES PARCS	620,87 \$
	LA SECTION LOCALE 956		
L2000412	D'UNIFOR	COTISATIONS SYNDICALES	429,01 \$
	LA CAPITALE ASS.ET		
L2000413	GEST. DU PATRIMOINE	ASSURANCES SALAIRES	2 089,72 \$
L2000414	SUPER SOIR	CARBURANT	766,82 \$
L2000415	CMP MAYER INC.	ACCESSOIRES S.I.	149,47 \$
L2000416	G.M.A.C.	LOCATION G.M.A.C CANYON	518,26 \$
L2000417	PAPETERIE COWANSVILLE	IMPRESSION QUOI DE NEUF	758,84 \$
L2000418	PUROLATOR INC.	ENVOIES	22,71 \$
L2000419	ETHIER AVOCATS INC.	HONORAIRES PROF.	504,95 \$
		ENTRETIEN STATIONS DE	
L2000420	ENVIRO 5 INC.	POMPAGES	7 578,58 \$
L2000421	GROUPE ULTIMA INC.	AVENANT ASSURANCE	199,00 \$
L2000422	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉS	3 511,37 \$
L2000423	JLD-LAGUÉ	ACC. VOIRIE	22,78 \$
	M.R.C. DU HAUT-	M.J. UNITÉS DE COLLECTE/	
L2000424	RICHELIEU	BACS RECY	7 597,57 \$
L2000425	NETTOYEUR MARTIN	ENTRETIEN TAPIS	115,91 \$
L2000426	PITNEY BOWES	RECHARGE PAYÉ D'AVANCE	1 507,64 \$
L2000427	SAUVE-GARDE NATURE	ENVIRONNEMENT	140,00 \$
	SERVICE DE CARTES	ACCE VOIRIE/POSTE/S.I./	
L2000428	DESJARDINS	INFORMATIQUE	1 064,05 \$
L2000429	TÉLUS	CELLULAIRES	128,59 \$
L2000430	TETRA TECH QI INC.	HONORAIRES EAUS USÉES	13 797,01 \$
L2000431	ICIMÉDIA INC.	AVIS PUBLIC	753,09 \$
	TOTAL DES CHÈQUES		<u>139 610,87 \$</u>
	SALAIRES 27-09 / 24-10-2020		54 438,35 \$
	FRAIS SALAIRES 1-10 / 24-10		175,78 \$
	TOTAL DU MOIS		<u>194 225,00 \$</u>